

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : M. HITIER, M. JAMMET, M. PUJOL, Mme MÜLLER de SCHONGOR, Mme CHAUCHARD, Mme MIRALLES, M. POILPOT, maires adjoints, Mme BRASSART, M. POUBELLE, Mme BARBAGELATA, M. BOUVY, M. TOLOS, Mme PINON, M. CHRETIEN, M. LEDRAN, M. GUEZET, M. CHAUVOIS, M. DAN, Mme BÖRNER, M. JOSQUIN, M. DUVAL, Mme FRUCHARD et M. QUIVRIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme NICOLLE, M. FRICOUT, Mme VAUSSARD ;

Pouvoirs de : Mme NICOLLE à M. HITIER, M. FRICOUT à M. BAIL ;

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN.

FINANCES COMMUNALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE – SUBVENTION DE SOUTIEN AU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE GUILLAUME BERTRAN (ex. DAME BLANCHE)

DEL20200127_07	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :
----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	----------	---------------

Rapporteur : M. Hitier – VU en C^o finances du 23/01/2020

Le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage et parc animalier Guillaume Bertran (encore connu sous l'appellation usuelle de La Dame Blanche) s'inscrit depuis sa création en 1986 dans une politique de sauvegarde de la biodiversité, pour réduire l'impact des activités humaines sur la faune sauvage en agissant autour de 3 axes :

- Veille, alerte et sensibilisation : éviter ou atténuer l'impact négatif des activités humaines sur la biodiversité ;
- Sauvegarde des espèces en détresse : rapatrier, recueillir et soigner les animaux blessés ou en situation de danger ;
- Restauration du patrimoine naturel : réhabiliter, rééduquer et relâcher les animaux sauvages recueillis.

[...]

Afin de pouvoir continuer, au fil des années, à mener ce combat de sauvegarde de la faune sauvage, l'association sollicite une aide récurrente de la commune.

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage et parc animalier Guillaume Bertran, dit communément Centre de la Dame Blanche, **une subvention de 500€** ;
- S'ENGAGE à inscrire le montant correspondant à l'article 6574 du BP2020 ;
- S'ENGAGE sur le principe de renouveler cette aide pour les années à venir, dans la mesure où les ressources budgétaires de la commune le permettront.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le